

Être un as de la gestion locative

Un parcours complet pour gérer un portefeuille locatif de bout en bout, de la mise en location à la sortie du locataire.

Durée : 14 heures

Modalité : 100 % en ligne, accessible 24h/24

Délai d'accès : Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Public : Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les

Tarifs : 99 € TTC (tarif direct) - 280 € TTC (tarif prise en charge)
collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Objectifs pédagogiques

- Respecter les obligations d'affichage et les règles de publicité en gestion locative
- Identifier les cas d'engagement de la responsabilité pénale du professionnel
- Identifier les cas d'engagement de la responsabilité civile du professionnel
- Conduire les opérations courantes de gestion locative
- Réunir le dossier de diagnostics techniques et en vérifier la validité, du DPE à la loi Carrez
- Déterminer les travaux incombant au bailleur et traiter le contentieux des autorisations de travaux
- Appliquer les obligations générales des parties au bail d'habitation, les réparations et la sous-location
- Gérer un bien en indivision et identifier les actes relevant de l'unanimité
- Déclarer un sinistre, suivre l'indemnisation et traiter les loyers impayés
- Appliquer le dispositif d'encadrement des loyers et se préparer aux contrôles

Public visé

Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Prérequis

Aucun.

Durée

14 heures

Modalité pédagogique

Formation à distance (e-learning), accessible 24 h/24 sur ordinateur, tablette et smartphone.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques rédigés, illustrations pratiques, quiz d'évaluation.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis par QCM en fin de parcours. Seuil de réussite fixé à 70 %. Le QCM n'est pas éliminatoire et peut être repassé sans limitation. Une évaluation de satisfaction est proposée à l'issue de la formation.

Délais d'accès

Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Attestation

Attestation de formation délivrée à l'issue du parcours, mentionnant l'intitulé, le nombre d'heures et les matières suivies, conforme à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier.

Conformité réglementaire

Formation conforme à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et à son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972, à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier (14 heures par an ou 42 heures sur trois années

consécutives) et à l'arrêté du 18 février 2016 fixant la liste des matières entrant dans le champ de l'obligation.

Accessibilité et référent handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les modalités de suivi peuvent être adaptées après étude de la demande. Référent handicap : Khaled Tahraoui, contact@parcours-immo.fr, 07 62 37 91 92.

Programme de formation

- Partie I : L'affichage et la publicité
- Partie II : La responsabilité pénale
- Partie III : La responsabilité civile
- Partie IV : La gestion locative
- Partie V : Le coin des experts : les diagnostics immobiliers
- Partie VI : Les travaux dans le logement
- Partie VII : Fiches experts : le bail d'habitation
- Partie VIII : L'indivision
- Partie IX : Les sinistres et l'assurance
- Partie X : Conditions de location et encadrement des loyers
- Conclusion